

DEC160882DR06

Décision portant nomination de M. Ludovic Bruneau aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6282 intitulée Biogéosciences

LE DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction générale sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention de prévention à l'Université de BOURGOGNE validée au Conseil d'Administration de l'Université de BOURGOGNE du 27 février 2013 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI portant renouvellement de l'UMR6282 intitulée Biogéosciences et nommant M. Pascal Neige en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **5 février 2016** ;

Considérant que M. **Ludovic Bruneau** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université de Bourgogne du 7 avril 2015 au 25 juin 2015 (5 journées) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Ludovic Bruneau, Technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6282 intitulée Biogéosciences, à compter du **5 février 2016**

M. Ludovic Bruneau exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention,

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

M. Ludovic Bruneau est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 5 février 2016

Le directeur de l'Unité
Pascal Neige

L'agent
Ludovic Bruneau

Le directeur de l'UFR

Visa de la déléguée
régionale du CNRS
Muriel Sinanidès

Le Président de l'Université de Bourgogne
Alain Bonnin